

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1035

présenté par

Mme Zitouni, M. Fuchs et M. Raphan

ARTICLE PREMIER

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 8 par les mots :

« remis à la personne sans délai. Les effets personnels, clés du domicile, papier d'identité et tout autre document non utile à l'enquête sont remis à la personne et inventoriés après signature de la personne en cause. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision visant à mieux encadrer à la fois les objets saisis et les effets personnels remis à l'intéressé.